

COMITE ETHIQUE

du 10 mai 2022



« Les visites à domicile et le respect de l'intimité hors les murs »

MOTIF DE LA SAISINE

Les visites à domicile et le respect de l'intimité hors les murs (SESSAD, IED, SAPAD...)

AVIS DU COMITE D'ETHIQUE

« L'intimité est le caractère intime et profond; ce qui est intérieur et secret » (Le Robert).

Plutôt qu'à la question de l'intimité en tant que telle (qui est inhérente à tout type d'accompagnement), nous nous intéresserons d'abord aux modalités d'intervention dans la sphère privée et à leur impact potentiel sur l'intimité de la personne.

L'objectif de cet avis ne porte pas sur le travail sur l'intimité elle-même, mais plutôt sur la définition de modalités d'action qui permettent un travail dans la sphère privée sans préjudice à l'intimité de la personne.

L'intervention à domicile nécessite de s'adapter au cadre de vie et à l'environnement.

Le domicile contient des espaces multiformes qui affectent plus ou moins la notion d'intimité (ex: salon / chambre).

L'approche ne peut être la même selon que l'on intervient dans la suite d'un accompagnement institutionnel, dans le cadre d'une demande de la personne ou de son entourage, ou dans le cadre d'une mesure contraignante.

- ▶ L'accompagnement à domicile nécessite une préparation, en équipe pluridisciplinaire, des modalités d'intervention. Cette préparation est d'autant plus importante que le professionnel à domicile intervient le plus souvent seul, dans un espace qu'il ne maîtrise pas.
- ▶ Parmi les objectifs de travail, la question du respect de l'intimité doit être un point systématiquement abordé.
- ▶ Les modalités d'intervention et leurs évolutions devront faire l'objet d'une recherche de consensus avec la personne et son entourage.
- ▶ L'intervention à domicile présente des risques spécifiques : isolement du professionnel, « toute puissance » du professionnel, mise en danger, absence de tiers
- ▶ La singularité de ce type d'accompagnement nécessite une attention particulière aux processus de régulation :
 - Réflexion collective sur l'évolution des besoins de la personne accompagnée et construction de réponses adaptées
 - Accompagnement des postures professionnelles

Les processus de régulation évoqués peuvent prendre les formes suivantes :

- ▶ Formalisation du projet d'accompagnement et contractualisation avec la personne accompagnée
- ▶ Formation
- ▶ Interventions à plusieurs professionnels, de manière simultanée ou non
- ▶ Mise en place de cellules d'écoute (individuelles au besoin)
- ▶ Analyse de pratiques professionnelles :
 - APP interne au service concerné
 - APP transversale aux différents types de services à domicile de l'association